

1968

Abandon du Séminaire du Congo — (3-VI-1870)

António Brásio

Follow this and additional works at: <https://dsc.duq.edu/angolavol2>

Recommended Citation

Brásio, A. (Ed.). (1968). Abandon du Séminaire du Congo. In *Angola: 1868-1881*. Pittsburgh, PA: Duquesne University Press.

This 1870 is brought to you for free and open access by the Spiritana Monumenta Historica at Duquesne Scholarship Collection. It has been accepted for inclusion in Angola:1868-1881 by an authorized administrator of Duquesne Scholarship Collection.

ABANDON DU SÉMINAIRE DU CONGO

(3-VI-1870)

SOMMAIRE — *Considéranrs d'après lesquels la Congrégation du Saint-Esprit abandonne le Séminaire du Congo à Santarém et accepte la direction du Collège de St. Bernard à Gibraltar, à titre d'essai.*

Conseil du 3 juin 1870.

Sur le 3.^{ème} point, à savoir: *s'il n'y a pas lieu de se retirer de Santarém en Portugal, et d'accepter la direction du collège de Gibraltar qui nous est offerte par le Vicaire apostolique du lieu.*

Vu, d'une part, la délibération antérieure du 17 juin 1869, au sujet de l'avenir dès lors peut rassurant de la maison de Santarém, puis le procès-verbal envoyé par les Pères de cette communauté en date du 13 août et enfin les dernières lettres du P. Eigenmann laissant peu d'espoir de succès pour le recrutement des vocations en ce royaume;

Vu, d'autre part, les propositions faites à Rome au mois de mars dernier par Mgr Scandella, évêque d'Antinoë in partibus infidelium et Vicaire apostolique de Gibraltar, ayant pour objet de nous confier la direction du collège de St. Bernard élevé par lui en cette ville, puis la lettre du P. Eigenmann, supérieur de la maison de Santarém, que le T. R. Père avait chargé d'aller sur les lieux examiner l'établissement en question, en date du 17 avril 1870;

Vu enfin la délibération précédente concluant à nous retirer de la mission du Congo pour accepter plutôt en échange celle du Cap;

Considérant 1° quant à la maison de Santarém, qu'elle avait été fondée en vue principalement de la partie portugaise de la mission du Congo, et que par conséquent l'abandon de cette mission doit naturellement entraîner notre retraite de Santarém;

Considérant 2° que, d'ailleurs l'essai de trois années que l'on vient de tenter en Portugal montre suffisamment que l'on n'a que peu de résultats à espérer au point de vue du recrutement des sujets, soit à cause du petit nombre des vocations qui se présentent et de leur peu de solidité, soit à cause de l'enseignement irréligieux des lycées auxquels on est obligé d'envoyer les élèves pour les examens et grades nécessaires, soit enfin à cause de la conscription militaire qui menace d'enlever les jeunes gens que l'on a formés, et à cause des autres difficultés que l'on éprouve de la part du Gouvernement;

Considérant 3° qu'il serait cependant regrettable, au point de vue du développement de la Congrégation, d'abandonner entièrement cette partie de l'Europe; et que, tout en nous fortifiant, d'abord en France, puis en Irlande et en Allemagne, où nous sommes déjà établis, il est pourtant utile de ne pas nous restreindre exclusivement à ces pays, mais d'étendre l'Institut, selon que la Providence nous en offre l'occasion, en d'autres contrées, qui en retour du bien que nous pouvons être appelés à y faire, nous offrent l'espoir de trouver des vocations plus ou moins nombreuses pour nos oeuvres des missions;

Considérant 4°, qu'à ce point de vue l'oeuvre qui nous est proposée à Gibraltar paraît amenée à propos pour remplacer celle de Santarém; que cette oeuvre n'est pas, il est vrai, directement par elle-même dans les fins de la Congrégation, mais qu'elle peut être acceptée comme moyen de développer l'Ins-

titut et de lui recruter des sujets, et que sous ce rapport elle paraît devoir offrir des avantages particuliers à cause de sa position aux portes du Portugal et surtout de l'Espagne, où il n'y a plus maintenant de collèges dirigés par des religieux;

Considérant 5°, que c'est, il est vrai, une oeuvre plus ou moins difficile, dans la gêne de personnel où nous sommes pour nos autres oeuvres, mais qu'il importe, pour développer la Congrégation, de prendre de bonnes positions et pour cela de profiter des occasions favorables qui se présentent, malgré les inconvénients et l'embarras temporaires qu'il peut y avoir;

Considérant 6°, qu'il peut arriver néanmoins que cette oeuvre ne réalise pas les espérances qu'elle fait concevoir et qui nous la font accepter, notamment au point de vue du recrutement des vocations; qu'il est prudent par conséquent de ne pas nous lier d'une manière irrévocable, mais d'accepter plutôt à titre d'essai, et à la condition bien entendue que nous aurons toute facilité d'ajoinde un scolasticat au collège, comme dans les autres établissements d'instruction que nous avons en France et en Irlande.

Le Conseil est d'avis, à l'unanimité, d'abandonner la maison de Santarém entreprise en Portugal et d'accepter, en échange, la direction du collège de Gibraltar, qui nous est proposé par Mgr Scandella, mais toutefois à titre d'essai seulement et par conséquent avec la faculté de nous retirer si l'oeuvre ne réalisait pas les espérances qu'elle fait concevoir, et en particulier au point de vue des vocations.

AGCSSp. — Boîte 462.